



# Prix du Gouverneur général pour l'innovation

## Critères de sélection pour le Prix du gouverneur général pour l'innovation 2022

### A) Sommaire de la candidature

Conformément à l'appel de candidatures, les Prix du gouverneur général pour l'innovation seront décernés à des particuliers, équipes ou organismes dont les innovations sont véritablement exceptionnelles et porteuses de transformations et ont une incidence positive sur la qualité de vie au Canada. La sélection des lauréats sera soumise à un processus mené par des experts et fondée sur le mérite. Veuillez fournir un sommaire de la nature, de l'importance et de l'impact de l'innovation ou des activités novatrices (limite de 500 caractères, espaces compris).

### B) Critères de sélection

Dans le but d'établir la valeur de l'innovation, veuillez prendre en compte les critères suivants :

1. **Inspiration** — Dans quelle mesure le processus d'innovation et de mise en œuvre a-t-il été inspiré par le recours à de nouvelles connaissances, technologies, approches ou méthodes ; en quoi le processus de pensée du candidat s'est-il avéré particulièrement distinctif et créatif? (limite de 2 000 caractères, espaces compris).
2. **Leadership** — Comment les candidats ont-ils fait la démonstration d'un esprit d'initiative, de leur collaboration, de leur prise de risque et de leur capacité à régler des problèmes dans le cadre du processus de développement et de mise en œuvre de l'innovation? (limite de 2 000 caractères, espaces compris).
3. **Retombées** — L'innovation a-t-elle des retombées positives sur le monde ? Décrivez la réussite de la mise en œuvre de l'innovation à l'échelle du secteur, de l'économie, de la société ou de la culture, ainsi que le rôle des candidats dans cette mise en œuvre. Par exemple, les candidats ont-ils créé une Société B pour la commercialisation de l'innovation et contribué de ce fait à des avancées sociales, avec ce chiffre d'affaires et un soutien à ce nombre de personnes (limite de 2 000 caractères, espaces compris).